



Paris, le 22 février 2024

Monsieur Philippe BRU
 Directeur des Ressources Humaines du GPU
 2, place aux Étoiles
 CS 70001
 93633 La-Plaine-Saint-Denis Cedex

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Près de 20 ans après la signature du premier accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la situation des femmes dans l'entreprise ne s'améliore pas faute de décisions fortes et de moyens à la mesure de l'enjeu.

Le constat est alarmant, l'égalité de rémunération, de déroulement de carrière, de mixité des métiers restent de vaines paroles puisqu'elles ne sont pas accompagnées d'actes. Les directions successives se complaisent à constater au travers d'enquêtes l'échec de leur politique en matière d'égalité. Les négociations, les discussions, les réunions de suivi d'accord s'empilent dans l'entreprise et rien ne change.

Dans de nombreux postes, ateliers, les vestiaires pour les femmes sont inexistantes. Les équipements de protection individuels ne sont pas toujours adaptés. Les accès aux toilettes avec lavabo et savon, quand ils existent, sont parfois inaccessibles, faute de pouvoir y entrer car ils appartiennent à une autre SA.

La recherche de productivité à outrance, faute de moyens humains et matériels, limite grandement le temps ne laissant aucune liberté pour les besoins les plus essentiels.

De plus, pour pallier le sous-effectif croissant, le travail de nuit devient un choix de production pourtant évitable en y mettant les moyens notamment dans les technicentres. Le travail de nuit constitue une grave atteinte à la santé des cheminotes et cheminots. Selon l'INSERM, il augmente de 26 % le risque de cancer du sein.

Sur la rémunération, la fin du recrutement au statut et la mise en place d'un nouveau cadre social ont aggravé les inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans l'omerta la plus totale, aucun contrôle ne pouvant être exercé par les organisations syndicales. Ainsi, pour une même classe d'emploi, un même niveau de formation, et une ancienneté comparable, de fortes disparités sont constatées.

Lors de la réunion de concertation, une fois de plus, la direction a annoncé que la situation des femmes dans l'entreprise s'améliorait sous couvert de quelques chiffres et pourcentages. Bel exercice d'autosatisfaction, mais les faits sont têtus.

Les diverses expertises non contestables prouvent que les inégalités perdurent sur l'ensemble des sujets évoqués.

La direction du GPU préfère se réfugier derrière l'éclatement de l'entreprise, qu'elle a accompagné, en évoquant sa soi-disant incapacité à agir face à des SA toute puissantes, et renvoyant tous les sujets de désaccords dans les SA.

Devant le peu de réponses apportées par la direction et conformément à l'article L2512-2 du code du travail, la Fédération CGT des Cheminots, SUD-Rail et la CFDT Cheminots déposent **un préavis de grève du jeudi 07 mars à 19h au samedi 09 mars à 8h.**

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des agents du Groupe Public Unifié, de toutes classes et de tous collèges, et ceux appelés à les remplacer, et porte sur les points suivants :

- La revalorisation des salaires pour gagner l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- L'amélioration de l'organisation et des conditions de travail, notamment avec un accès aux toilettes avec un lavabo et du savon.
- La suppression du travail de nuit partout où il n'est pas fondamentalement essentiel ;
- La mixité dans le recrutement et dans les métiers soit à prédominance féminine (fonctions transverses et médicales) soit à prédominance masculine (conduite, équipement).
- L'arrêt des temps partiels imposés ou soumis à conditions, pratique qui n'a jamais cessée.
- La prise en compte réelle et effective des impacts des réorganisations sur les équilibres vie professionnelle/vie personnelle.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré Monsieur le Directeur de nos salutations respectueuses.



Thierry NIER
CGT des cheminots



Erik MEYER
SUD-Rail



Thomas CAVEL
CFDT Cheminots

